



PROCES VERBAL de réunion du Conseil d'Administration du 04 SEPTEMBRE 2023 - n° 6

Le **lundi 04 Septembre 2023**, les membres du Conseil d'Administration de l'association SAINT JOUAN EN MARCHE se sont réunis sur convocation du Président.

La réunion était présidée par Daniel VILLERET en qualité de Président de l'association, assisté d'un Secrétaire de séance, Michel BUSNEL, Secrétaire de l'association.

Etaient présents : Michel BODIN - Michel BUSNEL, Didier CANTARUTTI, Daniel EJARQUE, Magalie FOLIARD, Claudine HENNE, Vanessa JUIF, Michel MONNET, Daniel VILLERET.

Absents excusés : Yves LAMY, Bernard THIERY

Invitée : Régine DESGUE

Une feuille d'émargement signée par les membres présents, en leurs noms propres, est annexée au présent procès-verbal.

Le quorum de la moitié des membres plus un, prévu par l'article 11 des statuts étant atteint, le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer.

→ Ouverture de la séance : 17h35 -----

Intervention de Daniel VILLERET en introduction de la réunion du CA

« « Avant de démarrer le CA, je souhaite apporter quelques précisions.

En accord avec Michel, j'ai invité Régine au CA de ce soir. En effet, Régine s'est portée volontaire pour reprendre le secrétariat de notre association. Il me paraît important qu'elle puisse dès à présent prendre part aux travaux du CA.

Bien sûr, Régine ne deviendra membre officiel du CA qu'à l'issue de l'AG du 27 octobre prochain comme nos statuts le prévoient. Je propose que Régine participe ce soir à nos débats, qu'elle puisse donner son avis mais, toujours en accord avec nos statuts, elle ne pourra pas prendre part aux votes.

Etes-vous d'accord pour que Régine participe au CA ce soir dans les conditions que je viens de préciser ? » »

- Oui à l'unanimité des présents.

« « D'autre part, Michel et moi proposons de nommer dès maintenant Régine Gestionnaire des Adhésions et Licences, cela permet de légitimer son implication et son rôle dans notre association dès maintenant et dans l'attente de la tenue de la prochaine AG. » »

- Présentation de Régine DESGUE, seule candidate connue à ce jour pour le poste de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 5 du 12 JUIN 2023 :

- Abstention : 0 - Votes contre : 0 - Votes pour : 9
 - **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

2) Présentation et validation des Statuts et Règlement intérieur, modifiés.

• **Sur les statuts :**

Les principales modifications proposées, tendent à reporter la date de l'Assemblée Générale annuelle. Actuellement programmée sur le dernier trimestre de l'année calendaire (dès la reprise de saison), il est proposé de la reporter au 1^{er} trimestre de l'année calendaire suivant la reprise des activités, afin d'enlever toute ambiguïté sur la définition de « membre actif votant ».

- Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité des membres présents, cette mise à jour.

- **Il propose également la modification du quorum à atteindre pour la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire** (article 9), en le ramenant de « 2/3 des membres actifs ou représentés », à 50% plus 1 (+1), comme il l'est actuellement défini pour la tenue d'une AG Ordinaire.

➤ **Cette révision des Statuts sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2023.**

• **Le Règlement Intérieur :**

Le Règlement Intérieur a été repris dans sa quasi-totalité du fait de l'évolution importante de l'Association au cours de trois dernières années (création d'activités nouvelles – augmentation significatives du nombre d'adhérents et d'Animateurs - création de groupes, etc...).

➤ **Nouveau R.I. adopté à l'unanimité de membre du C.A. présents, il sera soumis cette année encore à l'approbation de l'A.G.O. du 27 octobre 2023, conformément à l'article 21 de nos statuts actuels.**

2) Approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/10/2023 :

➤ **L'ordre du jour présenté en annexe 1, est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

3) Approbation Organisation et Ordre du Jour de l'A.G.O. du 27/10/2023.

• **Organisation :**

a) 17h00 à 17h30 : Accueil du public (AGE et AGO confondues) :

- Signature de feuilles de présence et recueil des Procurations (*AGE et AGO confondues*),
- Vérification du quorum (2/3 pour l'AGE - 50% +1 pour AGO).

- **17h30 : Ouverture de l'AGE, si quorum atteint :**

- A ce jour et conformément aux Statuts actuels, l'association compte 269 adhérents 2022/2023, inscrits et en mesure de participer aux délibérations.

Le quorum à atteindre est donc de 180 adhérents présents ou représentés. Cependant, les adhésions sont également ouvertes aux nouveaux adhérents ; lesquels seront également admis à prendre part aux délibérations et aux votes (conformément à l'article 9 des statuts actuels). Le quorum sera donc plus important à la date des Assemblées Générales du 27/10/2023.

- **Dans un souci d'organisation et afin de permettre au secrétariat de préparer les documents nécessaires, l'enregistrement des nouvelles adhésions sera suspendu du 20/10/2023 au 28/10/2023. Ne seront donc prise en compte que les Adhésions parvenues ou remises au Secrétariat avant le 20/10/2023.**

- **Ordre du jour A.G.O. :**

- L'ordre du jour présenté en annexe 2, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4) **Point sur les candidatures connues au futur C.A. :**

Le Conseil d'Administration est composé statutairement de 9 et 12 membres, rééligibles tous les 3 ans.

A ce jour :

- * 1 poste est vacant,

- * 2 membres sont sortants (rééligibles) : Daniel VILLERET (Président) & Yves LAMY (Trésorier)

- * 1 membre est démissionnaire : Michel MONNET

Postes à pourvoir : Entre 1 & 4

- * Candidats déclarés 3 : Daniel VILLERET – Yves LAMY – Régine DESGUÉ (entrante)

Candidatures pour les formations d'Animateurs

Aucune nouvelle candidature aux postes d'animateurs/animateuses connue à ce jour.

5) **Révision et validation de la liste des Animateurs pour la saison 2023/2024 et reconduite de l'exonération « adhésion Club » sur les cotisations de ces derniers :**

L'Association SJEM compte à ce jour 21 animateurs répartis sur nos 3 sections :

- * RP/RD : 5

- * MN : 7

- * LC/MA : 9, dont 5 formés « Santé »

Délibérations :

- * **Est reconduite à l'unanimité des membres présents**, la prise en charge de la part « adhésion Club » pour les intervenants Animateurs qui s'investissent et se forment au sein de l'Association ; ne laissant à leur charge que la part Licence-fédérale, soit 28,25 € pour la saison 2023/2024.

- * Dans un souci d'équité et d'encouragement vis-à-vis des Animateurs qui acceptent aussi d'organiser et d'encadrer les entraînements « Compétition » ; qui doivent pour cela, détenir la nouvelle Licence FFRp « Compétition », il est proposé de limiter cette participation au coût de la licence de base, soit 28,25 €.

- **Résolution adoptée à la majorité de membres présents :**

- * **Pour : 7 voix - Contre : 0 - Abstention : 2**

- * Dans le même objectif, il est proposé que les Membres du CA, non animateurs, bénéficient également de cette disposition, en reconnaissance de leur investissement personnel et bénévole pour la bonne marche de l'Association.

- **Le Conseil d'Administration adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.**

Désignation des Référents de Sections et Gestionnaires de Sites :

- **RP/RD** : Daniel VILLERET (Référent de Section)

- Jean-Claude BAZIN (Responsable Rando Douce)

- **MN** : Daniel EJARQUE (Référent de Section), en remplacement de Michel BUSNEL.

- **LC/MA** : Michel BODIN (Référént de Section), en remplacement de Vanessa JUIF
 - > Vanessa JUIF (Responsable « Compétition LC/MA »)
 - > Michel MONNET (Responsable « Santé LC/MA »)
- **GESTION DES LICENCES & ADHESIONS** :
 - > Régine DESGUÉ, en remplacement de Michel BUSNEL
- **GESTION DU SITE WEB de L'ASSOCIATION** :
 - > André-Marie SEVIN, en remplacement de Dominique AUBRÉE

6) Retour sur la SUBVENTION attribuée par le Comité Départemental FFRp 35, en faveur du LC/MA « Compétition » - Montant : 300 € - (PV n° 5, paragraphe 3) :

Pour rappel : Les coûts d'hébergements, déplacements et autres sont actuellement supportés par les participants. Une subvention participative exceptionnelle de 300 € pour les deux déplacements (Bretagne & France 2022/2023) a été accordée par le Comité35.

* Un sondage a été mis en place auprès des aux compétiteurs concernés afin de se prononcer sur la ventilation des fonds (montant reversé aux compétiteurs ou mis en réserve d'avance de frais sur la prochaine saison).

Le sondage a été effectué auprès des 17 compétiteurs concernés :

- > 15 se sont prononcés en faveur de l'achat de matériel compétition,
- > 2 pour une participation aux frais d'inscriptions compétitions.

➤ **En considération du sondage effectué, le C.A. décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer la dite subvention à l'achat de matériels de compétition LC/MA.**

7) Informations diverses (Subvention communale – Volontariat d'un nouvel Administrateur du Site Web Asso - Point sur les randos d'été et les représentations extérieurs de septembre « Forum – EcoRance – etc...) :

- Une subvention de 200 € a été attribuée à SJEM par la Municipalité de ST JOUAN DES GUERETS.
- Rando Oxygène : Les « Rando Douce » mises en place cette année, ont connu un réel succès avec une participation de plus de 19 personnes à chaque sortie (une sortie par 15aine). Cette année, moins de participants (-26%) en RP.
- Club de Vélo de Saint-Jouan : Didier Plihon et Daniel Villeret ont rencontré le président du club cyclo. Nous lui avons proposé 2 circuits (un petit parcours ---> Moulin Quinard - Fontaine Clarisse de 6,7 km, et un grand parcours ---> Regards sur les îles de Saint-Jouan en passant par Fontaine Clarisse de 10,5 km). Nous lui avons donné des conseils pour le fléchage des circuits aux endroits où il y a un risque de se tromper.
- Club de foot qui nous sollicite pour accueillir un stagiaire BPJEPS APT en randonnée pédestre. Le jeune, Tom Sarciaux, doit voir les modalités administratives (convention ? assurance ?) avec son formateur (Sport/études de Dinard).
- Demande de la FFRp d'accompagner le reporter Christophe Migeon qui viendra faire un article de 16 pages sur les randonnées du nord 35 pour la rubrique "rando découvertes" du n°72 de Passion Rando qui sortira pour l'été 2024. L'article fera l'objet de la couverture. SJEM est sollicité pour accompagner le journaliste sur le circuit "Regards sur les Îles de Saint-Jouan" le mardi 19 septembre après-midi. Daniel VILLERET accompagnera le journaliste.
- Réunion Mairie de Saint-Jouan - Associations : 2 points importants :
 - Minibus : le club de basket est prioritaire, s'il a besoin du minibus, il le prend même si une autre association l'avait réservée avant !
 - Téléthon 2023 : samedi 9 décembre. Volonté de la municipalité de fédérer toutes les associations de Saint-Jouan autour d'un projet festif pour le samedi soir. Nous serons démarchés lors du forum.
- Vital Sport de Décathlon a bien eu lieu le samedi 2 septembre !

- Forum des associations de Saint-Jouan des Guérets : samedi 9 septembre, ouvert de 14h00 à 17h00 au public. RDV sur place à 13h15 pour l'installation du stand.
- Eco Rando avec l'association « EcoRance » le samedi 23 septembre : initialement prévue le 16 septembre lors de la Journée mondiale du nettoyage de notre planète (World Clean Up Day), il s'agit d'une randonnée dont le but est de nettoyer les chemins des bords de Rance :
 - Rassemblement à 9h15 sur le parking de la Salle des Loisirs/Stade de foot de Saint-Jouan,
 - Départ à 9h30 après briefing, répartition en groupes,
 - Fin de la rando vers midi.
- Réunion Inter-associations organisée par le Comité Départemental 35 à la Maison des sports le samedi 30 septembre.

8) Questions diverses : /

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question formulée, la séance est levée à 20h20.

Prochaine réunion : Lundi 13 NOVEMBRE 2023 à 17h30.

Le Président de séance,
Daniel VILLERET

Signé : Daniel Villeret

Le Secrétaire de séance,
Michel BUSNEL

Signé : Michel Busnel